

VS ? VENTILATION DES SERVICES

A chaque rentrée scolaire nous devons prendre connaissance de notre « emploi du temps ».
Ce qui se nomme ensuite notre « Etat VS » contient notre ORS (« Obligation réglementaire de service ») qui déterminera, en respect des décrets statutaires et des horaires réglementaires la définition de notre traitement et des éventuelles indemnités, HSA et HSE. Il est important d'examiner le contenu !

Si vous avez un doute, n'hésitez pas, joignez le **SNETAA** qui vous conseillera pour faire valoir vos droits et contester des « bidouillages » locaux injustifiés. C'est votre intérêt !

Questionnez nous ! Nous vous guiderons. Il est toujours temps de faire corriger des erreurs !